

Les salariés protégés

Formation Vendredi 30 janvier 2026 Pôle Social



Formateurs

Professeur Gilles Dedessus-Le-Moustier, Maître de conférences de droit privé – Faculté de droit et de science politique, Université de Rennes
Programme établi pour l'Association Alta-Juris International en collaboration avec Maître Hubert EVRARD, Avocat, Responsable pédagogique



Objectifs

A l'issue de la journée de formation, les stagiaires connaîtront les règles relatives à la procédure spéciale de licenciement des salariés protégés (intervention de l'inspecteur du travail, différents recours et règles relatives aux conséquences d'un licenciement non autorisé. Les stagiaires sauront appliquer ces différentes règles.



Méthode pédagogique

Formation associant les aspects théoriques et les implications pratiques
Petit groupe (maximum 20 participants), présentiel, pédagogie expositive

Outils pédagogiques

Support pédagogique édité et distribué avant et après la formation
Formation distanciel – Support pédagogique partagé lors de la session Teams



Modalités d'évaluation

Questionnaire de satisfaction
Attestation de suivi
Auto-évaluation

Alta-Juris International

2 rue de Penthièvre
75008 PARIS

Tél : 01.53.04.08.85

Email : altajuris@altajuris.com

Site Internet : www.altajuris.com

Identifiant SIRET : 438 324 204 00041

Organisme de formation : Certifié QUAL IOPI sous le numéro F1612

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11755278475 auprès du Préfet de région d'Ile-de-France
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat



Public

Avocat et/ou Juriste spécialisé,
Avocat et/ou Juriste généraliste

Prérequis

La formation est assurée en langue française.



Date, heures, lieu

Vendredi 6 mars 2026
De 9h à 12h

Distanciel



Siège Alta-Juris International
2 rue de Penthièvre – 75008 PARIS



Tarif

Voir la Convention de Formation



Informations

ALTA-JURIS INTERNATIONAL
2 rue de Penthièvre
75008 PARIS

Tel : 01.53.04.08.85
Mail : altajuris@altajuris.com



1ère partie : La procédure spéciale de licenciement – Autorisation de l'inspecteur du travail (30 mn)

2ème partie : Les recours hiérarchiques et contentieux (1h)

- Recours hiérarchique contre la décision de l'inspecteur
- Recours contentieux – Contrôle du juge administratif

3ème partie : Les conséquences d'un licenciement non autorisé (1h30)

- Prononcé d'un licenciement en l'absence d'autorisation administrative (nullité du licenciement, indemnisation, réintégration)
- Annulation d'une autorisation administrative de licencier (réintégration, indemnisation)